

## Barème de la Fondation de Prévoyance Cornèr Troisième Pilier

Rémunération des avoirs en espèces Cornèr3	
Taux d'intérêt annuel	1.40 %
Limite de rémunération	aucune
Commissions	
Tenue de compte, droits de garde	gratuit
Prélèvement à l'âge de la retraite AVS	gratuit
Prélèvement anticipé jusqu'à 5 ans avant l'âge de la retraite AVS	gratuit
Prélèvement pour cause de décès du titulaire	gratuit
Extinction anticipée d'une ou de plusieurs relation(s): <ul style="list-style-type: none"> <li>• transfert vers une autre institution de prévoyance</li> <li>• départ définitif de la Suisse</li> <li>• nouvelle activité indépendante</li> <li>• paiement en espèces conformément à l'art. 5 LFLP</li> </ul>	CHF 100
Mise en gage d'avoirs de prévoyance	CHF 100 gratuit si lié à un financement de Cornèr Banque SA
Acquisition/construction d'une propriété de logement à usage propre, remboursement d'un prêt hypothécaire	CHF 200 gratuit si lié à un financement de Cornèr Banque SA
Prime annuelle pour l'assurance risque avec objectif d'épargne, combinée à l'assurance-vie (Cornèr3future)	0.163 % du capital assuré + frais administratifs de CHF 70
Gestion de fortune pour un dépôt de prévoyance (forfait) (Cornèr3funds)	0.30 % des avoirs investis (par an)